

ក្រុមបេធាវីការពារក្តីលោក ខៀវ សំផន - LA DEFENSE DE KHIEU SAMPHAN
CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS

LA DEFENSE DE KHIEU SAMPHAN

KONG Sam Onn et Anta GUISSÉ
Phnom Penh/Paris
Le 22 août 2022

ឯកសារដើម	
ORIGINAL/ORIGINAL	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date):	22-Aug-2022, 15:51
CMS/CFO:	Sann Rada

À : M. le Juge KONG Srim, Président de la Chambre de Cour Suprême

Copie : Tous les Juges et les Greffiers de la Chambre de la Cour Suprême ; toutes les parties du dossier 002

Objet : Observations de la Défense suite au Mémoire du Président de la Chambre de la Cour suprême en date du 2 août 2022

Monsieur le Président,

1. Le 2 août 2022, vous avez notifié un « Mémoire interne » dont le sujet était « Réexamen des documents confidentiels et strictement confidentiels du dossier 002 » (le « Mémoire »).¹ Dans ce Mémoire, vous avez invité les Parties mais également les différents organes et sections des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens (les « CETC ») à faire leurs observations sur la revue des documents confidentiels et strictement confidentiels du dossier 002 en vue de leurs éventuelles reclassifications.
2. Par les présentes écritures, la Défense de M. KHIEU Samphân présente ses observations.

I. OBSERVATIONS SUR LE PRINCIPE DE LA PUBLICITE DU PROCES ET DES ARCHIVES

3. La publicité des débats est une des garanties d'un procès équitable. La publicité des archives en lien avec le déroulement d'un procès est une possibilité pour ceux qui se pencheront dans le futur sur le détail de la procédure du dossier 002 de la comprendre et d'avoir un œil critique sur

¹ Mémoire interne de la Chambre de la Cour Suprême : « Réexamen des documents confidentiels et strictement confidentiels du dossier n. 002 », 2 août 2022, F71/1/1.

ក្រុមបេធាវីករពារក្តីលោក ខៀវ សំផន - LA DEFENSE DE KHIEU SAMPHAN
 CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS

les arguments des parties et toutes les décisions des magistrats ayant eu à intervenir du stade de l’instruction au stade de l’appel.

4. Si à l’étape de l’instruction, le secret et la confidentialité étaient la règle, au stade du procès la plupart des éléments du dossier 002 ont été rendus publics, que ce soit parce qu’ils ont été débattus publiquement en audience ou parce qu’ils ont été utilisés dans les mémoires touffus et détaillés des Parties ainsi que dans les décisions particulièrement volumineuses, que ce soit en première instance ou en en appel. Toutes ces écritures et décisions ont cité de façon extensive les nombreux documents figurant au dossier depuis l’instruction, mais également d’autres éléments – notamment des déclarations de témoins et transcriptions d’audience – venant des dossiers 003 et 004.

La Défense de M. KHIEU Samphân attire donc l’attention de la Chambre de la Cour suprême sur les nombreuses décisions qui sont intervenues entre le procès 002/01 et 002/02 ainsi qu’après le procès 002/02 en première instance qui ont rendu publics de nombreux éléments,² ce qui a d’ailleurs permis à la Défense de déposer un mémoire final amendé sans aucune expurgation.³

5. Pour une parfaite compréhension du procès et de la procédure, la Défense de M. KHIEU Samphân considère par principe que tous les éléments de preuve ayant été utilisés pour le juger

² Par exemple, Memo intitulé « *Further Decision on the Co-Prosecutors’ Request to Lift Redactions and Use of Pseudonyms for Case 002/02 Testimony and the NUON Chea Defence request to reclassify their Closing Brief* », 31 mai 2017, **E319/35/15**; *Enquiry Regarding Protective Measures for Category A witness HEM Moeun (2-TCW-976)*, 15 août 2017, **E319/35/16**. Voir aussi : Mémorandum de la Chambre de première instance intitulé « Proposition de reclassement de documents confidentiels cités dans le jugement rendu à l’issue du deuxième procès dans le cadre du dossier n. 002 », 9 avril 2019, **E467**. Observations sur la proposition de reclassement de documents confidentiels, 29 avril 2019, **E467/1**. Ordonnance portant reclassement public de pièces versées au dossier, 27 juin 2019, **E467/6**.

³ Conclusions finales de KHIEU Samphân (002/02), 2 mai 2017 amendé le 2 octobre 2017, **E457/6/4/1**.

ក្រុមមេធាវីការពារក្តីលោក ខៀវ សំផន - LA DEFENSE DE KHIEU SAMPHAN
CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS

doivent être accessibles aux juristes, chercheurs et de façon générale à toute personne intéressée qui souhaiteraient y avoir accès.⁴

II. OBSERVATIONS SUR LES PRINCIPES RETENUS POUR GUIDER LA RECLASSIFICATION

6. Au-delà du principe général du caractère public de la procédure auquel il est très attaché, M. KHIEU Samphân est bien évidemment sensible au respect de la vie privée des personnes n'ayant pas choisi d'être parties civiles au procès et au respect des raisons ayant prévalu à la classification confidentielle ou strictement confidentielle des documents au cours du procès.
7. Dans ces conditions, les principes retenus par la Chambre de la Cour suprême, en application notamment de la directive pratique ECCC/004/2009/Rev.2 et détaillés au paragraphe 4 du Mémoire appaissent raisonnables à la Défense. M. KHIEU Samphân apprécie particulièrement les considérations mises en avant au paragraphe 4(b) de votre Mémoire, qui retient le principe du maintien la classification strictement confidentielle des documents en lien avec la santé des suspects, personnes poursuivies et accusés devant les CETC.
8. En effet, compte tenu de son âge et de son état de santé, le dossier 002 comporte de nombreux éléments médicaux sur M. KHIEU Samphân comme sur ses anciens co-accusés aujourd'hui décédés. Que ce soient de simples certificats médicaux, des expertises, des rapports d'hospitalisations et autres documents établis par différentes entités médicales, tous sont intrinsèquement liés à des aspects de la vie intime et médicale de M. KHIEU Samphân et doivent par conséquent demeurer strictement confidentiels.
9. **En conclusion**, la Défense de KHIEU Samphân demande à la Chambre de la Cour suprême de bien vouloir prendre en compte les présentes observations dans la manière dont elle procèdera à l'examen de la reclassification de l'ensemble des documents du dossier 002

⁴ Cette position de la Défense n'est pas nouvelle et a été exposée précédemment par exemple dans les écritures suivantes E467, E467/1 et E467/6.

ក្រុមមេធាវីការពារក្តីលោក ខៀវ សំផន - LA DEFENSE DE KHIEU SAMPHAN
CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS

Veillez recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.



KONG Sam Onn



Anta GUISSÉ